

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Projet de loi n° 69 sur l'énergie

La compétitivité des prix doit demeurer la priorité selon l'industrie de l'aluminium du Canada

Montréal, le 10 septembre 2024 – L'Association de l'aluminium du Canada (AAC) tient à souligner l'importance que revêt après 25 ans la révision de la législation sur l'énergie au Québec, avec le Projet de loi n° 69, loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives. « Cette révision en profondeur, après 25 ans, s'inscrit dans un monde complètement transformé de ce qu'il était il n'y a pas si longtemps. La décarbonation des économies nord-américaine et européenne à travers la transition énergétique et la transition industrielle et la nouvelle géopolitique mondiale, nous imposent, au Québec comme ailleurs, de se donner un nouveau cadre de développement et de gestion de l'énergie afin de saisir les opportunités de cet élan vers l'électrification » déclare Jean Simard, président et chef de la direction de l'AAC.

De sérieuses préoccupations concernant l'environnement tarifaire

L'industrie de l'aluminium émet de sérieuses préoccupations quant aux orientations mises de l'avant pour les futures révisions tarifaires, notamment en ce qui concerne les impacts associés à l'indexation à l'inflation du bloc patrimonial, et les coûts anticipés associés aux nouveaux approvisionnements. « La protection de la compétitivité est critique pour demeurer sur l'échiquier mondial de la production primaire, la priorité de l'industrie de l'aluminium est de conserver un environnement tarifaire permettant de maintenir une position concurrentielle au sein du parc de production mondial », ajoute Jean Simard.

Avec l'ajout nécessaire de nouvelle capacité dans l'avenir, dans un monde qui se définit de plus en plus à partir de l'énergie, le Québec doit s'assurer de maintenir la compétitivité des grands secteurs industriels dont l'aluminium, alors que les coûts d'énergie ailleurs dans le monde sont souvent inférieurs, incluant chez nos compétiteurs sur le marché américain. « En se comparant avec la concurrence réelle, souligne Jean Simard, on conclut rapidement que nos prix d'énergie ne sont vraiment pas les plus bas, mais que le Québec peut et doit maintenir le prix dans une fenêtre de compétitivité comme il l'a fait jusqu'à maintenant pour assurer la pérennité du secteur et des emplois en région. »

[Parmi les recommandations de l'AAC](#), on note que :

- Toute situation exposant les ajustements tarifaires en partie ou en totalité aux aléas économiques, politiques ou à tout autre traitement à caractère aléatoire est à éviter.
- Pour éviter tout choc tarifaire, la base fondamentale sur laquelle doit reposer la détermination des tarifs est celle des coûts moyens de service d'Hydro-Québec pour fournir l'électricité à ses diverses catégories de clients.
- L'énergie provenant du bloc patrimonial, dont les infrastructures sont complètement amorties, ne devrait pas être soumise à une indexation automatique à l'inflation.
- Considérant l'amortissement du bloc patrimonial, la hausse ne devrait découler que des approvisionnements post-patrimoniaux



La situation énergétique actuelle et future exige une véritable transparence et une clarté des informations relatives aux coûts de production et notamment aux coûts réels du patrimonial, de même que sur l'utilisation du programme fédéral de « crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre ».

Le PGIRE, un outil de planification attendu

Appelée à jouer un rôle déterminant dans la décarbonation de l'Amérique du Nord l'industrie de l'aluminium du Québec accueille favorablement la mise en place d'un mécanisme de Planification de la gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE), qui contribuera à assurer la prise en compte des besoins et des ressources nécessaires à la satisfaction des clientèles québécoises. « Cet outil de planification est nécessaire pour assurer la prévisibilité requise à la grande industrie, afin de planifier ses investissements dans l'avenir », ajoute Jean Simard.

Une gouvernance forte au cœur du mandat de la Régie de l'énergie

La reconnaissance par le gouvernement du rôle déterminant de la Régie vient confirmer la nécessité d'un encadrement du secteur de l'énergie, visant entre autres, la satisfaction des besoins énergétiques au moindre coût. Le gouvernement voudra s'assurer avec ce projet de loi que la Régie dispose de tous les moyens en termes d'expertise et de transparence des données requises pour s'acquitter de sa mission de surveillance. Ce n'est qu'ainsi que l'ensemble de la clientèle d'Hydro-Québec pourra bénéficier de services énergétiques au plus bas coût.

Avec des exportations totalisant plus de 10 milliards de dollars en 2022, des retombées économiques au Québec de l'ordre de 4 milliards de dollars, 7 700 emplois directs et 30 000 emplois indirects, l'industrie de l'aluminium primaire est à la base de tout un écosystème industriel. En raison de sa taille, et de la nature du procédé de production, reposant sur l'énergie électrique, elle est la principale industrie utilisatrice d'électricité au Québec. Aux 26 TWh utilisés en 2023, soit près de 15 % de la demande totale d'Hydro-Québec, il faut ajouter l'électricité autoproduite par les entreprises, soit environ 17 TWh. Cela fait de l'industrie de l'aluminium le principal client d'Hydro-Québec. Cette même industrie contribue ainsi d'année en année à créer de la valeur et à faire fructifier cette richesse collective qu'est l'hydroélectricité.

Grâce à l'hydroélectricité et aux initiatives proactives mises en œuvre en continu depuis des décennies par l'industrie de l'aluminium du Québec, l'aluminium produit ici possède l'une des plus faibles empreintes carbone au monde. Ce même aluminium jouera par ailleurs un rôle essentiel dans la décarbonation de la planète. En demeurant compétitive, l'industrie pourra contribuer à ce défi collectif tout en poursuivant la décarbonation de ses installations.

- 30 -

À propos de l'Association de l'aluminium du Canada

Fondée en 1990, l'Association de l'aluminium du Canada (AAC) représente les trois producteurs d'aluminium de classe mondiale du Canada : Alcoa, Aluminerie Alouette et Rio Tinto. Exploitant neuf usines au Canada, dont huit au Québec, ils emploient plus de 9 000 travailleurs, dont plus de 7 700 au Québec et génèrent au Canada des exportations de 10,8 G\$ de métal primaire, principalement vers les États-Unis. L'AAC et ses membres participent activement au développement des meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité et de production responsable à faible empreinte carbone. Pour plus d'informations, consultez le site aluminium.ca, notrealuminium.ca ou X @AAC_aluminium.

Source :
Louis-Martin Leclerc
TACT
1-418-639-2425